



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fondation | POUR
Crédit Mutuel | LA
LECTURE

UR
c|a.u.e
Hauts-de-France

LIRE LA VILLE



1. Définition, objectifs

Le programme « Lire la ville » proposé par la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture et par le Crédit Mutuel Nord Europe en partenariat avec les CAUE des Hauts-de-France et la DRAEAC se déploie sur les académies d'Amiens et de Lille pour l'année scolaire 2025-2026. Il repose sur la volonté de faire lire les élèves, qui apprennent également à porter un regard nouveau sur leur environnement et se sensibilisent à une citoyenneté active. Ce programme s'inscrit pleinement dans le parcours d'éducation artistique et culturelle et résonne aussi dans les autres parcours de l'élève. Il concourt à la maîtrise de la langue écrite ou orale, quels que soient les médias concernés.

2. Projets pédagogiques en partenariat et créations d'élèves

Apprendre à lire les codes de la ville, de son architecture, de son urbanisme, de ses aménagements comme de ses paysages commence par la découverte sensible de l'environnement proche. En fonction d'un thème lié à un point du programme scolaire laissé au libre choix des équipes pédagogiques, collégiens et lycéens sont invités à observer et à découvrir les signes de l'espace rural ou urbain et ceux du paysage qui constituent leur espace de vie au quotidien.

La lecture est au cœur du projet : d'une part, les élèves doivent être **aux prises avec la littérature** moderne ou contemporaine en lien avec les paysages et l'environnement proche — une liste non exhaustive d'ouvrages figure dans les documents d'accompagnement ADAGE-, d'autre part, les élèves doivent être mis en situation de **lecture à voix haute**.

À partir de cette appréhension de la lecture, les élèves sont invités à effectuer des **recherches** documentaires, à **rencontrer les acteurs sociaux et culturels de la ville**, à échanger avec les intervenants extérieurs (artistes, architectes, conseillers du patrimoine ...)

Les élèves peuvent également **réaliser une production**, à partir de leurs investigations, sur le support de leur choix et selon le thème et le mode d'expression choisis : productions écrites (contes, nouvelles, saynètes), productions numériques (blogs, sites Internet...), productions en arts visuels de toutes natures (cinéma, photo, maquette...). **Ces productions ont pour objectif de valoriser les pratiques de lecture et de donner forme à leur réflexion.**

Pour construire leur projet, les enseignants peuvent faire appel aux personnes ressources de la DRAEAC, du CAUE de leur département, des services éducatifs des musées et des parcs naturels régionaux. La rencontre des acteurs du territoire de l'établissement est encouragée. L'existence éventuelle d'un contrat local d'éducation artistique (CLEA) ou d'un contrat culture ruralité, ou d'une autre forme de résidence-mission sur la commune peut également nourrir le projet « Lire la ville ».

3. Qui peut participer ?

Cet appel à candidature concerne **les collèges, les lycées généraux, technologiques et professionnels**. Sont particulièrement ciblés les établissements des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP +) et les établissements TER (Territoires éducatifs ruraux). **Un seul projet est autorisé par établissement**. Les classes ou groupes d'élèves, encadrés par un ou plusieurs professeurs ou membres de la communauté éducative, mènent le projet durant l'année scolaire 2025-2026. Le projet « Lire la ville » se déroule dans le temps scolaire ou périscolaire.

Modalités techniques et déroulé des opérations

25 avril au 4 juillet

- Renseignement du formulaire de candidature sur la plateforme ADAGE par les équipes pédagogiques. Avis des chefs d'établissement requis.

Mi-novembre

- Réunion de la commission de sélection des projets « Lire la Ville » de la fondation Crédit Mutuel.

Début décembre

- Publication des avis sur la plateforme Adage.

De janvier à mai

- Mise en œuvre des projets selon le calendrier prévisionnel établi sur la plateforme Adage.

7 Mai

- Bilan à renseigner sur la plateforme Adage et bilan financier à transmettre avec une copie des factures à la Draeac (sylvia.bienaim@region-academique-hdf.fr)

Fin mai

- Temps fort de restitution dans un lieu culturel de la région sera proposé.

Dispositions financières

Une subvention (**+/- 1500 euros**) sera accordée à l'établissement pour le projet retenu. **Cette subvention ne sera pas versée directement aux établissements,** mais au CAUE du Nord, support financier de l'opération pour la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture et le Crédit Mutuel Nord Europe. L'établissement scolaire devra en effet avancer les fonds, puis transmettre un **bilan financier à la DRAEAC** (sylvia.bienaim@region-academique-hdf.fr) **au plus tard pour le 7 mai 2026**
Le CAUE remboursera les frais engagés directement à l'établissement scolaire.

Le bilan financier comprendra :

- Un tableau Excel récapitulatif des dépenses engagées
- Une copie des factures acquittées et libellées à l'ordre de l'établissement.
- Un RIB de l'établissement scolaire

Le projet devra être soumis au conseil d'administration de l'établissement en début d'année scolaire. L'établissement aura réponse de la validation du projet et de l'octroi de la subvention sur Adage fin novembre-début décembre. Pour l'académie de Lille, le Scappe délivrera également une notification aux établissements.

ATTENTION !

La subvention permet de couvrir la rémunération des intervenants, l'achat des ouvrages liés à la lecture et le petit matériel nécessaire aux productions.

En revanche, elle ne couvre ni les frais de déplacement des intervenants, ni les frais de transports des élèves.

Contacts

DRAEAC site de Lille

Sylvia Bienaimé, coordinatrice Livre et Lecture, sylvia.bienaim@region-academique-hdf.fr

Anais Pereira, coordinatrice Arts Visuels, Architecture et Photographie, anais-amanda-me.pereira@ac-lille.fr

DRAEAC site d'Amiens

Marianne.Relave. chargée de mission académique Lecture-Ecriture marianne.relave@ac-amiens.fr

Delphine Labeau, chargée de mission académique Archéologie et Patrimoine
delphine.labeau@ac-amiens.fr

CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

CAUE Nord : Béatrice Auxent bauxent@caue-nord.com Delphine Lemanski dlemanski@caue-nord.com

CAUE Pas-de-Calais : Hélène Ducrocq hducrocq@caue62.org

CAUE Oise : Amélie Muller amelie.muller@caue60.com

CAUE Aisne : Frédérique Alain frederique.alain@caue02.com

CAUE Somme : Thérèse Rauwel rauwel@caue80.asso.fr